Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 035-213501711-20260420-DEL2026_20-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
MAIRIE DE MEDREAC

DEL 2026-20 du 20.04.2026 – (7.1)

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE

L'An deux mil vingt-six, le vingt avril à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Madame GAUTIER Magali, Maire ;

Etaient présents : ROUAULT Delphine, PIEDERRIERE Olivier, CRESPEL Cécile, LEVREL Didier, JOSSE Martial, ROIG Marie-Hélène, GUILLOTO-SALAÜN Alexandra, PAUTREL Julien, COUSINARD Claire-Marie, GUILLOU Maël, HAQUIN Floriane, BIGOT Alexandre, BARFF Manuel, GEORGELIN Hugo, CRESPEL Laurine, ORINEL Léna,

Absents : BOUILLEROT Céline a donné pouvoir à PIEDERRIERE Olivier, DENIS Hugo a donné pouvoir à LEVREL Didier

Nombre de Conseillers en exercice : 19 **Présents : 17** **Votants : 17+2**

Date de convocation : 13/04/2026 Secrétaire : M. PIEDERRIERE Olivier

DEL2026_20 Taux d'imposition 2026

Madame la Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

La taxe d'habitation ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Madame la Maire propose au conseil municipal d'adopter les taux suivants pour 2026 :

	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	**Taux de référence 2026**	**Produit des impôts attendu pour 2026**
Taxe foncière bâti	1 196 000	37.05 %	**443 118**
Taxe foncière non bâti	191 200	46,10 %	**88 143**
Taxe habitation	75 100	14.43 %	**10 837**
		Total:	**542 098**

Le Conseil municipal,
Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :
-Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 37.05 %
-Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 46.10%
-Taxe d'habitation (TH) : 14.43 %
CHARGE Madame la Maire
-de notifier cette décision aux services préfectoraux
-de transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux, accompagné d'une copie de la présente décision.

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 035-213501711-20260420-DEL2026_20-DE

Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme.
La Maire,

Magali GAUTIER